



N°2019/09

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL du 8 Avril 2019**

OBJET :

BUDGET COMMUNAL – ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le huit avril, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le 25 mars 2019, se sont réunis à vingt heures trente minutes en la Mairie sous la présidence de Monsieur Damien GUIBOUT, Maire,

Etaient présents : Damien GUIBOUT, Valérie PIERRES, Florence ALLIOT-BERCHICHE, Maurice PERRAULT, Gontran de Villèle, Laure FONTAINE, Thierry CORBEL,

Etaient absents : Eric CUENOT (donne son pouvoir à Valérie PIERRES), Evelyne PETIT (donne son pouvoir à Laure FONTAINE), Marc SIMONNEAUX, Bérénice RAMBAUD.

Le Conseil Municipal a choisi comme secrétaire de séance : Valérie PIERRES

EN EXERCICE : 11

PRÉSENTS : 7

VOTANTS : 9

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2 ;

CONSIDÉRANT l'obligation de voter le Budget Primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art. 7 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982) ;

CONSIDÉRANT le délai offert aux communes jusqu'au 15 avril de l'année en cours ;

Après examen détaillé des comptes,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des votants,

APPROUVE dans son ensemble le Budget Primitif de l'exercice 2019 présenté par Madame la première adjointe au Maire et arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	360 244,81 €	360 244,81 €
Investissement	2 179 123,44 €	2 179 123,44 €
TOTAL	2 539 368,25 €	2 539 368,25 €

Précise que le budget de l'exercice 2019 a été établi en conformité avec la nomenclature abrégée M14.

Copie transmise au :
- Représentant de l'État,
- Trésorier Comptable de la Collectivité.


Le Maire
Damien GUIBOUT